ART. 9 N° 363

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITĖ - (N° 206

Commission	
Gouvernement	

Adopté

ΑÌ	Vſ	EI	VΠ	EN	ИEN	

N º 363

présenté par Mme Gaillard

ARTICLE 9

À l'alinéa 42, substituer au mot :

« locales »

le mot:

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.